



Guide du citoyen 2022

Document d'informations municipales



ORGANISATION MUNICIPALE

Conseil municipal

Tous les membres du conseil municipal s'occupent de différents dossiers selon les mandats qui leurs ont été attribués. Voici l'énumération de chacun des conseillers ainsi que les dossiers qui leur ont été attribués.

Monsieur **Jacques Pelletier**, maire, s'occupe des dossiers suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme;
- Ressources humaines ;
- Sécurité civile;
- Office d'habitation.

Monsieur **Stevens Pelletier**, conseiller au siège #1, s'occupe des dossiers suivants :

- Voirie, circulation et stationnement;
- Déneigement et machinerie;
- Camping et Marina;
- Développement récréotouristique et infrastructures de loisirs.

Monsieur **Maxime Tremblay**, conseiller au siège #2, s'occupe des dossiers suivants :

- Dossier agriculture;
- Organisme des bassins versants (OBVMR);
- Soutien aux organismes et comité festif;
- Camping et Marina;
- Développement récréotouristique et infrastructures de loisirs.

Madame **Geneviève Leblanc**, conseillère au siège #3, s'occupe des dossiers suivants :

- RQFA;
- Politique familiale et à pied à vélo;
- Ressources humaines;
- Maison des jeunes;
- Camp de jour et service d'animation.

Madame **Johanne D'Amours**, conseillère au siège #4, s'occupe des dossiers suivants :

- Bibliothèque;
- Éclairage des rues;
- MADA;
- Route verte;
- Office d'habitation;
- Comité embellissement.

Monsieur **Donald Courcy**, conseiller au siège #5, s'occupe des dossiers suivants :

- Site internet municipal;
- Commerces et coop;
- CFLM;
- Matières résiduelles.

Monsieur **Denis Couture**, conseiller au siège #6, s'occupe des dossiers suivants :

- Halte municipale;
- Eaux potables;
- Eaux usées;
- Cours d'eau;
- Développement résidentiel, commercial et industriel;
- Ressources humaines



ORGANISATION MUNICIPALE

Administration générale

Madame **Nancy Paquet** occupe le poste de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Greffe et application de la loi;
- Application de la loi sur l'accès à l'information;
- Gouvernement et ses ministères;
- Relation entre le conseil et les citoyens;
- Service de la paie;
- Rédaction et diffusion des ordres du jour, procès-verbaux et règlements municipaux;
- Gestion et coordination de la bibliothèque;
- Gestion financière et administrative;
- Élections municipales;
- Logements sociaux;
- Appels d'offres;
- Financements;
- Gestion du camp de jour;
- Gestion du service d'animation;
- Gestion des fosses septiques;
- Conception du budget;
- Coordination des réunions de conseil;
- Gestion de l'archivage;
- Politique familiale et MADA;

Monsieur **Michael Vignola** occupe le poste d'adjoint à la direction et à la coordination de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Loisirs, culture et vie communautaire;
- Développement et suivi de projets;
- Gestion de la voirie d'été et d'hiver;
- Gestion des ressources humaines;
- Direction du camping et de la marina;
- Gestion des parcs et terrain de jeux;
- Gestion de la patinoire;
- Gestion des infrastructures municipales;
- Conception du budget;
- Gestion des ressources informatiques;
- Sécurité publique et civile;
- Politique familiale et MADA;
- Tourisme;
- Gestion de la santé et sécurité au travail et coordination avec la CNESST;
- Gestion approvisionnement et distribution de l'eau potable;
- Gestion réseau d'égout et traitement des eaux usées.



ORGANISATION MUNICIPALE

Administration générale (suite)

Madame **Sylvie Gendron** occupe le poste de greffière-trésorière adjointe de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Perceptions de taxes;
- Comptes à payer / à recevoir;
- Gestion financière et administrative;
- Service aux citoyens;
- Communications et bulletin municipal;
- Aide à la coordination de la bibliothèque;
- Aide à la coordination du camp de jour;
- Aide à la coordination du service d'animation;
- Récupération des produits électroniques;
- Coordination des matières résiduelles.



Monsieur **Nicolas Lepage** occupe le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement. Voici ces principales fonctions:

- Émission de permis (constructions, rénovations, aménagement paysagers, etc.);
- Application des règlements municipaux sur l'urbanisme et le zonage;
- Inspection municipale.

Monsieur **Carol Paradis** occupe le poste de chef d'équipe de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Planifier, organiser, coordonner et participer aux activités du service de la voirie et du déneigement;
- Application des règlements municipaux;
- Planification du travail des équipes terrain;
- Supervision des opérations terrain et sous-traitants;
- Entretien des bâtiments municipaux;
- Entretien de l'éclairage public;
- Circulation et stationnements;
- Inspection et entretien des infrastructures;
- Inspection et entretien des machineries et équipements;
- Supervision des cours d'eau.

Inspecteur municipal

Disponible au bureau municipal entre le 1^{er} avril 2022 au 31 octobre 2022.

Appelez-nous pour prendre rendez-vous durant cette période sinon, téléphonez directement à la MRC de La Matapédia.
418 629-2053, poste 1105

Pour nous joindre: 418-742-3212

Nancy Paquet, directrice générale/greffière-trésorière : poste 1627

Michael Vignola, adjoint à la direction et à la coordination: poste 1632

Sylvie Gendron, greffière-trésorière adjointe: poste 1625

Travaux publics: poste 1636

Cédrière: poste 1645

Nicolas Lepage, inspecteur en bâtiment: poste 1634
ou à la MRC de La Matapédia : 418-629-2053 poste: 1105

HEURES D'OUVERTURE

Bureau municipal

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
10h à 12h	10h à 12h	10h à 12h	FERMÉ	10h à 12h
FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ		FERMÉ
13h à 16h	13h à 16h	13h à 16h		13h à 16h



OUVERT



FERME

SÉANCES DU CONSEIL

Dates et heures

Lundi le 17 janvier 2022 à 19h30 ;
Lundi le 7 février 2022 à 19h30 ;
Lundi le 7 Mars 2022 à 19h30 ;
Lundi le 4 Avril 2022 à 19h30 ;
Lundi le 2 Mai 2022 à 19h30 ;
Lundi le 6 Juin 2022 à 19h30 ;
Lundi le 4 Juillet 2022 à 19h30 ;
Lundi le 1er Août 2022 à 19h30 ;
Mardi le 6 Septembre 2022 à 19h30 ;
Lundi le 3 Octobre 2022 à 19h30 ;
Mardi le 1er Novembre 2022 à 19h30 ;
Lundi le 5 Décembre 2022 à 19h30.

*Toutes les séances auront lieu à la Cédrière, au
38 rue des Cèdres à Val-Brillant.*

TAXATION 2022

Calendrier des versements

Versement #1	31 mars 2022
Versement #2	15 mai 2022
Versement #3	29 juin 2022
Versement #4	14 août 2022
Versement #5	28 septembre 2022
Versement #6	12 novembre 2022





BUDGET 2022

Faits saillants

Taxation

- Augmentation de la taxe foncière générale de 1,69% pour se rendre à 1,20\$/100\$ d'évaluation.
- Augmentation de la valeur foncière taxable de la municipalité de 2 504 732\$ dû principalement à l'ajustement des évaluations, suite aux nombreux permis de rénovation et construction émis en 2020-2021.
- Augmentation de 9,09%, 25,00\$/unité pour la taxe de service d'égout afin de s'assurer que la réserve soit suffisante pour la vidange des boues des champs d'épuration actuels. La taxe d'égout sera en évolution jusqu'à la réalisation des nouveaux étangs aérés en 2022 afin de prévoir le remboursement de cet investissement majeur.
- Augmentation de 2,25%, 5,00\$/unité pour la taxe de matières résiduelles. Dû à l'augmentation des quotes-parts de la MRC pour l'élimination des déchets et l'augmentation de 8% du contrat de collecte.

EN BREF : Augmentation de la taxe foncière de 0.02\$/100\$ d'évaluation (1,69%), augmentation de la taxe de service d'égout pour se préparer au financement du projet de mise aux normes des étangs aérés et 5,00\$/unité pour les services de matières résiduelles.

Affectation de surplus pour payer des investissements comptants

- Surplus d'opération du camping de 2021 (40 000\$) affecté sur le budget municipal pour limiter la hausse de la taxe foncière générale.
- Surplus de revenus éolien de 35 000\$ en 2021 affecté au budget 2022
- Vente du garage municipal de la rue Saint-Pierre affecté sur le budget 2022 (60 000\$)
- Projet de sécurité civile non réalisé en 2021 affecté au budget de 2022

Affectation de réserve

- Affectation de la réserve carrière de 200 000\$ au budget de 2022 pour la réalisation du projet d'asphaltage de la première partie de la route Wallace.

Investissements importants en 2022

- Mise aux normes des étangs aérés
- Asphaltage d'une partie de la route Wallace et d'une partie de la rue Saint-Pierre est
- Prolongement de l'aqueduc secteur rue Saint-Pierre Est
- Rénovation de l'entrée avant de la Cédrière
- Paiement du terrain acquis dans la rue Saint-Raphaël
- Mise aux normes d'infrastructures d'aqueduc et égouts (chambre de mesure, station de pompage rue des Cèdres, inspection de conduites)
- Ajout d'un bâtiment de service et réfection de la patinoire
- Agrandissement et mise aux normes garage municipal route Lauzier



BUDGET 2022

Faits saillants (suite)

Points importants à considérer pour 2022

- Syndicalisation des employés et négociation à venir de leur convention collective
- Mise en vente de terrains sur la route Lauzier pour constructions résidentielles
- Gestion de nombreux projets en cours de réalisation ou à l'étude pour les prochaines années
- Entrée en vigueur du règlement municipal sur la gestion des fosses septiques
- Étude et négociation à venir pour le développement de la première rue
- Remise à la municipalité de la nouvelle rue des Cèdres par le MTQ après la fin des travaux prévus à l'automne 2022

BUDGET 2022

Résumé des revenus

TAXES	2021	2022
Foncière Générale	913 989	959 537
Aqueduc (Eau potable)	101 573	103 323
Égouts	75 623	83 988
Matières résiduelles	115 155	141 151
Taxes de secteur déneigement	7 552	9 055
Compensation Roulottes	1 650	1 375
Gouvernement du Québec	11 598	12 500
Gouvernement du Canada	3 427	2 145
TOTAL	1 230 567	1 313 073



BUDGET 2022

Résumé des revenus (suite)

Services rendus	2021	2022
Administration générale	10 110	1 250
Hygiène du Milieu	844	1 175
Loisirs et culture	24 150	25 500
Camping	85 350	125 950
Marina	22 925	25 700
TOTAL	143 379	179 575

Imposition de droits	2021	2022
Licences et permis	2 750	4 000
Licences pour chien	50	50
Mutations immobilières	15 000	20 000
Redevances carrière	0	0
Redevances carrière Administration	6 500	6 500
Amendes et pénalités	500	1 200
TOTAL	24 800	31 750

Intérêts	2021	2022
Banques et autres institutions	1 500	1 500
Arrérages de taxes	10 000	10 000
TOTAL	11 500	11 500



BUDGET 2022

Résumé des revenus (suite)

Autres Revenus	2021	2022
Redevances CAUREQ	2000	1 000
Autres Revenus	37 253	62 166
Redevances éoliennes	30 650	50 000
Redevances MMQ	0	0
TOTAL	69 903	113 166

Transferts	2021	2022
Transferts de droits	24 454	12 212
Transferts ententes de partage et autres	308 077	711 056
TOTAL	332 531	723 268

Récapitulatif	2021	2022	Variation
Taxes	1 230 567	1 313 073	+6,70%
Services rendus	143 379	179 575	+25,24%
Imposition de droits	24 800	31 750	+28,02%
Intérêts	11 500	11 500	0
Autres Revenus	69 903	113 166	+61,89%
Transferts	332 531	723 268	+117,50%
TOTAL	1 812 680	2 372 332	+30,87%



BUDGET 2022

Résumé des dépenses

Administration	2021	2022
Conseil	71 575	73 399
Greffes et application de la loi	45 870	39 676
Gestion financière et administrative	197 283	202 882
Évaluation	31 420	30 847
Gestion du personnel	0	35 000
Édifice Municipal	22 192	20 282
TOTAL	368 340	402 086

Sécurité Publique	2021	2022
Police	65 300	68 602
Sécurité incendie	55 095	55 444
Sécurité civile	23 366	18 893
TOTAL	143 761	142 939

Transports	2021	2022
Voirie Municipale (été)	117 911	125 364
Enlèvement de la neige	182 356	203 676
Éclairage des rues	6 282	6 792
Circulation et stationnement	4 880	4 500
Transport en commun	3 921	3 855
Autres	2 185	4 810
TOTAL	317 535	348 997



BUDGET 2022

Résumé des dépenses (suite)

Hygiène du milieu	2021	2022
Eau potable	58 707	70 957
Eaux usées	52 872	48 811
Matières résiduelles (Déchets)	57 719	68 481
Matières résiduelles (recyclage)	25 254	28 338
Matières résiduelles (organiques)	20 994	24 122
Matériaux Secs (ÉCO-SITE)	26 450	28 025
Cours d'eau	2 622	500
Autres	2 507	0
TOTAL	247 125	269 234

Santé et bien-être	2021	2022
Logements sociaux	7 590	5 000
Autres	35 489	48 042
TOTAL	43 079	53 042

Aménagement, urbanisme et développement	2021	2022
Aménagement et urbanisme	33 737	36 683
Industries et commerces	6 032	5 931
Tourisme	3 249	7 639
Autres	16 980	18 672
TOTAL	59 998	68 925



BUDGET 2022

Résumé des dépenses (suite)

Loisirs et culture	2021	2022
Centre communautaire	17 424	18 597
Patinoire	18 515	24 889
Piscine, Plage, Marina	32 193	38 042
Parc et terrain de jeux	25 247	29 477
Parc régional	1 378	1 093
Expositions et foires	0	0
Autres (Camping)	85 212	112 291
Sous-total	179 969	224 389

Loisirs et culture (suite)	2021	2022
Centre communautaire (maison des jeunes)	2 074	1 475
Bibliothèque	16 042	16 292
Autres	7 552	10 425
Sous-total	25 668	28 192
TOTAL	205 637	252 582

Service de la dette	2021	2022
Intérêts	73 378	95 468
Capital	281 312	311 882
TOTAL	354 690	407 350



BUDGET 2022

Résumé des dépenses (suite)

Investissements et réserves financières	2021	2022
Investissements	29 863	385 000
Transferts vers des réserves financières	42 652	42 177
TOTAL	72 515	427 177

Récapitulatif	2021	2022	Variation
Administration	368 340	402 086	8,90%
Sécurité Publique	143 761	142 939	-0,57%
Transports	317 535	348 997	9,90%
Hygiène du milieu	247 125	269 234	8,95%
Santé et bien-être	43 079	53 042	23,13%
Aménagement, urbanisme et développement	59 998	68 925	14,87%
Loisirs et culture	205 637	252 582	22,83%
Service de la dette	354 690	407 350	14,85%
Investissements et réserves financières	72 515	427 177	489,09%
TOTAL	1 812 680	2 386 230	+30,87%

TOTAL	2021	2022
REVENUS	1 812 680	2 372 332
DÉPENSES	1 812 680	2 372 332
Différence	0	0



BUDGET 2022

Plan triennal d'immobilisations

Travaux de voirie Conditionnels à l'obtention des subventions prévues	2022	2023	2024	Mode de financement prévu
Asphaltage Route Wallace De la Route 132 jusqu'au CN	200 000			Comptant, fond carrière
Rang 3 Est et route Fournier Travaux de rechargement	10 000	10 000		Comptant
Rang St-Agricole Travaux de rechargement	5 000			Comptant
Total	215 000	10 000	0	

Travaux TECQ 2019-2023 (Subvention 72,41%)	2022	2023	2024
Chambre de mesures eau potable	65 000		
Inspection de conduites (Rue Notre-Dame, St-Louis, D'amours, Bélanger, Saint-Pierre ouest)	25 000		
Mise à niveau poste de pompage, rue des Cèdres (Chalet, condos)	85 000		
Travaux asphaltage et drainage rue Saint-Pierre Est	250 000		
Asphaltage et drainage rue des Cèdres			350 000
Asphaltage rue Saint-Pierre Ouest			75 000
Total	425 000	425 000	0

Travaux autres	2022	2023	2024	Mode de financement prévu
Mise aux normes des étangs aérés	7 185 000			Subvention PIQM 85% et financement 15%
Parc des générations			60 000	Subvention PIQM-MADA 75% Comptant 25%
Modification des portes d'entrée de la Cédrière	75 000			Subvention 100% PRABAM
Projet d'agrandissement et d'amélioration du Camping des bois et berges Phase 3		1 000 000		Subvention à déterminer et financement long terme
Agrandissement et rénovation garage municipal	450 000			Subvention RÉCIM (75%) et financement
Projet d'amélioration de la patinoire	330 038			Subvention PAFIRS 66% Financement 34%
Démantèlement ancienne usine de traitement des eaux usées et disposition des boues			150 000	Fond réservé égout



BUDGET 2022

Plan triennal d'immobilisations (suite)

Travaux autres	2022	2023	2024	Mode de financement prévu
Affiche bienvenue à Val-Brillant		35 000		Fond d'investissement
Développement résidentiel	5 000	10 000	800 000	Subvention à déterminer et le reste financement
Achat d'un radar Pédagogique	5000			Fond investissement
Total autres	6 478 538	425 000	1 434 650	

Explication du facteur comparatif

- La proportion médiane et le facteur comparatif sont établis en fonction des ventes qu'il y a eu sur le territoire de la municipalité pendant l'année comparativement à la valeur déposée lors de la première année du rôle triennal. Ces données sont préparées par l'évaluateur et approuvées par le MAMH (Ministère des Affaires Municipales, et de l'habitation).
- Cela permet de voir où se situe le rôle de la municipalité par rapport aux ventes qui sont effectuées sur son territoire. Le but que l'évaluateur doit rechercher : tendre le plus possible à un facteur de 1.00, c'est-à-dire que le prix vendu se situe le plus près possible de la valeur de l'évaluation foncière.
- Si les prix de vente sont plus élevés que la valeur établie au rôle d'évaluation, on a un facteur comparatif supérieur à 1.00.
- Si c'est l'inverse, le facteur est inférieur à 1.00.
- Donc si les propriétés de notre municipalité se vendent beaucoup plus chères que leur valeur au rôle (secteurs riverains très touchés) le facteur comparatif sera donc plus élevé. Il y aura donc une conséquence sur la valeur des propriétés au dépôt du nouveau rôle.

Facteur comparatif 2022—Évaluation foncière

- Le facteur comparatif de la Municipalité de Val-Brillant se situe à 1.14 pour l'année 2022. Ce facteur comparatif est élevé par rapport à la moyenne de la MRC de la Matapédia qui est à 1,04.
- Cependant, ce n'est pas nécessairement une mauvaise nouvelle pour les propriétaires de résidences et de terrains de notre municipalité. Cela veut dire que les propriétaires vendent leurs propriétés 1.14 fois plus chère que la valeur au rôle.
- Lors du dépôt du nouveau rôle d'évaluation en 2023 l'évaluation foncière des résidences de Val-Brillant sera affectée à la hausse par ce facteur élevé. Il faudra donc s'attendre à une augmentation d'environ 14% de la valeur des propriétés. Pour une propriété évaluée à 200 000\$ cela représente une augmentation d'environ 28 000\$ pour porter la valeur au rôle à 228 000\$.

Péréquation

- Ce programme vise à aider les municipalités dont le potentiel fiscal est relativement peu élevé à offrir les services de base à leurs contribuables sans imposer un niveau de taxation excessif.
- Le Ministère détermine les municipalités admissibles et leur verse l'aide sans que celles-ci n'aient à présenter de demande.

En 2022, la Municipalité de Val-Brillant reçoit 0\$ comparativement à 2 780\$ en 2021.

À titre comparatif, voici une présentation de comparaisons avec les municipalités avoisinantes réalisée avec les données publiques de 2022.

Comparaison des revenus de péréquation par habitant

Municipalité	RFU 2022	Population	Péréquation 2022	\$/habitant
Sainte-Marguerite-Marie	12 328 217\$	176	95 091\$	540,29 \$
Sainte-Florence	22 290 848\$	371	218 472\$	588,87 \$
Causapscal	142 818 325\$	2269	653 430\$	287,98 \$
Albertville	24 745 104\$	217	63 908\$	294,51 \$
Saint-Léon-Le-Grand	68 357 543\$	956	141 415\$	147,92 \$
Lac-Humqui	50 455 888\$	348	43 679\$	125,51 \$
Sainte-Érène	51 665 373\$	323	0,00 \$	0,00 \$
Amqui	578 989 041\$	6119	199 557\$	32,61 \$
Lac-Au-Saumon	94 059 408 \$	1400	229 659\$	164,04 \$
Saint-Alexandre-des-Lacs	20 318 810 \$	279	28 959\$	103,80 \$
Saint-Tharcisus	27 960 547 \$	426	127 679\$	299,72 \$
Saint-Vianney	31 372 914 \$	453	133 302\$	294,26 \$
Val-Brillant	92 316 708 \$	916	0\$	0 \$
Sayabec	148 073 946 \$	1747	221 396\$	126,73 \$
Saint-Cléophas	23 504 880 \$	331	110 713\$	334,48 \$
Saint-Moïse	48 171 523 \$	551	106 175\$	192,70 \$
Saint-Noël	20 596 956 \$	405	206 337\$	509,47 \$
Saint-Damase	33 919 086 \$	355	73 131\$	206,00 \$
TNO	64 473 389 \$	29		

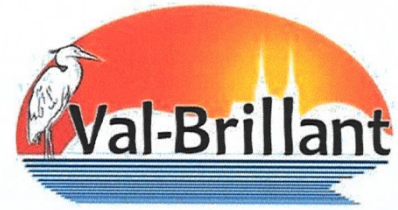


GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Calendrier des collectes

Calendrier de collecte des matières résiduelles

2022 2023



Juin 2022

D	L	M	M	J	V	S
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Août

D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Janvier 2023

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Mars

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

Avril

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						


Mai

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

Légende

 Bac brun Organiques

 Bac vert/noir Déchets

 Bac bleu Recyclage

 Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

www.ecoregie.ca

Rappel de collecte - Aide au tri

Glissade municipale

Une glissade sur tube est offerte à proximité de la patinoire de Val-Brillant. Grâce à la participation Financière de CFLM, URLS, la municipalité de Val-Brillant et du tournoi de pêche du lac Matapédia des tubes seront prêtés gratuitement aux utilisateurs. Voici les règlements officiels:

Glissade Municipale

Municipalité de Val-Brillant

La glissade est ouverte aux mêmes heures d'ouverture que la patinoire.

Règlements :

1. Assurez-vous qu'il n'y ait aucun obstacle dans la pente avant votre départ;
2. Attendez au moins 10 secondes entre chaque départ;
3. Empruntez le corridor spécifique à la remonter, ne jamais monter dans la pente;
4. Quittez le bas de la pente le plus rapidement possible;
5. Il est interdit d'utiliser des équipements de glisse autre que ceux fournis par la municipalité qui sont disponibles à la patinoire (planche à neige et ski strictement interdits);
6. Les animaux sont interdits dans la glissade;
7. Le manque de respect et la bousculade ne sont pas tolérés.

En cas de bris de matériel ou de la glissade, veuillez aviser le responsable de la patinoire le plus rapidement possible.

En cas d'urgence, composez immédiatement le 911. Le téléphone le plus près se situe à la patinoire. Avisez immédiatement le responsable.

Merci!



Prêt équipements sportifs, gratuit

Saison Hivernale (Patinoire)

- ◇ 3 Fat Bikes avec les casques
- ◇ Équipements de Ballon-balai (ventouses, balais, ballons)
- ◇ Équipements de hockey (bâtons, patins, casques et autres)
- ◇ Aide à l'apprentissage du patin
- ◇ Tubes de glisse pour la glissade municipale
- ◇ Traîneaux divers pour promenade dans le parc

Saison Estivale (Camping)

- ◇ 2 Jeux complets de Spike-Ball
- ◇ Jeux de badminton (filets, volants et raquettes)
- ◇ Raquettes et balles de tennis
- ◇ Jeux de croquet
- ◇ Jeux «Crossnet» et ballon
- ◇ Équipement complet de Baseball (gants, bâtons, casques, équipements de catcher)
- ◇ Jeux de poches, washer et ball-o-ball
- ◇ Ballons de basket, volley-ball et soccer
- ◇ Frisbees
- ◇ Ceintures de sauvetage (gratuit pour les enfants, location pour les adultes)

Sentiers éclairés

Plusieurs centaines de pieds de lumières seront ajoutées dans les prochaines semaines pour le bonheur de tous! Il y en aura maintenant jusqu'aux chalets du Lac Matapé-dia!

Nouveau dans votre parc :

- ◇ Table de ping-pong extérieure (prêt de raquettes et balles au camping)
- ◇ Terrains de PickelBall et basketball permanents (projet d'amélioration de la patinoire). Des raquettes de pickeball, des balles et des ballons de basketball seront ajoutés aux prêts gratuits au camping.
- ◇ Le skate parc sera bientôt en dehors de la patinoire sur une dalle de béton près du tennis.

Plusieurs de ces équipements sont à votre disposition grâce au comité Festif et au CFLM de Val-Brillant.

BULLETIN MUNICIPAL EN FORMAT ÉLECTRONIQUE SEULEMENT

Depuis le début pandémie du Coronavirus, le bulletin municipal a été en version papier à plusieurs reprises afin de donner les informations importantes et les pratiques à suivre pour tous.

Nous tenons à vous mentionner que pour 2022 il sera, dans la mesure du possible, en format électronique sauf lorsqu'il y aura des avis public. Ce tournant est effectué dans le but de diminuer les frais d'impression et de publipostage. Cependant, nous sommes conscient que la version papier puisse manquer à certaines personnes pour qui la version électronique n'est pas accessible. Pour ce faire, nous tenons à la disposition de tous, quelques exemplaires en format papier, dans l'entrée du bureau municipal dans un support identifié à cette fin. Nous tenons aussi à souligner que l'entrée du bureau municipal vous demeure accessible 24h/24h et ce tous les jours. Vous pouvez donc passer vous procurer votre copie du bulletin municipal quand bon vous semble.

Pour ceux qui désirent recevoir la version électronique vous pouvez nous laisser votre courriel sur la boîte vocale il nous fera plaisir de vous inclure à notre groupe d'envois.



BIBLIOTHÈQUE LES TRÉSORS DE DELPHINE

Heures d'ouverture

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERMÉ	FERMÉ	18H30 À 19H30	FERMÉ	18H30 À 19H30	FERMÉ	10H30 À 12H00

Services offerts

Comme vous le savez déjà, notre bibliothèque municipale est maintenant indépendante, ce qui veut dire qu'elle a quitté le réseau biblio. Qu'est-ce que cela veut dire? Ça veut dire que nous ne payons plus le coût d'adhésion de plus ou moins 5 500\$ annuel imposé par le réseau biblio, que nous ne recevons pas de rotation de livres aux 3 mois et que nous n'avons plus accès aux prêts entre bibliothèque. Par contre, cela veut aussi dire que nous procédons nous même à nos achats et que vos demandes spéciales, lorsqu'elles coûtent 40\$ ou moins sont achetées et mises sur les rayons pour ainsi être aussi lues par les autres utilisateurs de la bibliothèque.

Nous avons un tout nouveau système de gestion des prêts plus simple que le précédent. Les cartes de membre seront encore gratuites pour les citoyens de Val-Brillant et au montant de 5,00\$ pour les citoyens de l'extérieur de notre municipalité.

Prêt de livres numériques

Le retrait du réseau biblio signifie par contre qu'il ne vous sera malheureusement plus possible de procéder à la location de livre numérique via le réseau.

Nous vous proposons par contre une solution alternative pour tous les mordus de lecture numérique. Vous pouvez avoir accès à des livres numériques en vous abonnant à la bibliothèque et archives nationales du Québec. Ce service est accessible à tous et est tout à fait gratuit. Il ne vous suffit que de vous abonner et vous recevrez, par courriel et par la poste, un identifiant qui vous permettra alors d'avoir accès au livre de votre choix. Bonne lecture virtuelle!!

Demandes spéciales

Tous les lecteurs peuvent faire des demandes spéciales auprès des bénévoles de la bibliothèque. Nous essaierons, dans la mesure du possible, d'acheter les volumes demandés par nos membres, en autant que le prix du livre demandé soit de 40\$ ou moins.

Bénévoles recherchés

Comme vous le savez sans doute déjà, notre bibliothèque municipale fonctionne grâce au temps consacré par les bénévoles. Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles pour continuer d'offrir les services de bibliothèque à la population. Que vous ayez une heure par semaine ou par mois à nous offrir, nous serions très heureux de regarder vos disponibilités avec vous. Une invitation spéciale aux jeunes de 14 ans et plus. Vous pouvez prendre contact avec nous au bureau municipal au 418 742-3212, poste 1625.

Activités à la bibliothèque

Avis aux intéressés. Nous sommes à la recherche d'idées d'activités qui pourraient vous intéresser. Vous avez le goût d'entendre une conférence particulière, de vivre une activité hors du commun, nous vous invitons à nous en faire part et nous ferons les recherches pour voir si nous pouvons organiser le tout pour vous à votre bibliothèque municipale.



Autres services à la population

Disponible en tout temps au 11 rue Saint-Pierre
Ouest Val-Brillant (Bureau Municipal) Porte avant

Défibrillateur cardiaque



Trousse de Premiers soins



Politique familiale municipale

Le renouvellement de cette politique débutera en 2023. La nouvelle politique familiale 2023 à 2026 devrait être lancée en 2023. La politique actuelle 2019-2022 est encore en place, nous continuons de travailler à compléter les actions prévues dans celle-ci.

Le conseil est fier de travailler au cours des prochaines années à mettre en œuvre, en collaboration avec la Corporation Fenêtre Lac Matapédia, la plus grande partie possible des demandes de nos citoyennes et citoyens de Val-Brillant. Le comité de suivi pour la politique familiale municipale 2019-2022 est composé des personnes suivantes: Madame Geneviève Leblanc (conseillère responsable des questions familles), Madame Nancy Paquet, directrice générale de la municipalité, Monsieur Michaël Vignola, adjoint à la direction générale municipale, Madame Pascale Turcotte, représentante du développement à la MRC de la Matapédia, Madame Renée Belzile, directrice de l'école Val-Brillant et comme représentants de la population, mesdames Sophie Bouchard, Valérie Allaire et Francine Morin.

Politique MADA

La politique MADA (municipalité amie des aînés) a été mise en place pour la première fois dans notre municipalité en 2013 et renouvelée par la suite pour les années 2018 à 2021. De ce renouvellement est né un plan d'action. Dans ce plan d'action, plusieurs éléments ont maintenant été réalisés. Dans la prochaine année, la municipalité verra à renouveler le plan d'action de la politique municipalité amie des aînés. L'élaboration d'un tel plan d'action fait en sorte que certains projets se retrouvent alors admissibles à un programme d'aide financière pour leur réalisation. Un comité sera formé dans les prochains mois et nous aurons besoin de vous!

Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM)

La Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM) est le Comité de développement de Val-Brillant.

C'est un organisme à but non lucratif qui œuvre depuis 2007 en collaboration avec la Municipalité de Val-Brillant et la MRC de la Matapédia. Son but est de favoriser le développement des entreprises locales et de promouvoir les intérêts socio-économiques et culturels de notre milieu et de tous les citoyens. Dans son plan d'action, la CFLM priorise les Axes de développement identifiés lors de la consultation publique 2018, de la Politique MADA-Municipalité Amie des Aînés 2018-2021 et de la Politique Familiale 2019-2022.

Au cours des dernières années, la CFLM a été, entre autres, l'organisme porteur de la réalisation du Belvédère de la route Saucier "Vue sur la Vallée", présentement en cours le jardin communautaire et de différents événements comme la Fête de la Citrouille, le Tournoi Pêche & Val-O-Vent, l'avènement du PickleBall à Val-Brillant, des Camps de jour et du Soccer amical et bien d'autres.

Les membres du Conseil d'Administration 2022:

Présidente Madeleine D'Amours, Vice-président Richard Turgeon, Secrétaire Donald Courcy,

Administrateur : Gisèle Pigeon, Denis Couture, **2 postes sont vacants.**

Toute personne intéressée à joindre la CFLM comme administrateur peut communiquer avec Madame Madeleine D'Amours au 418 742-3819.

Comité festif de Val-Brillant (CFVB)

Le comité est formé de 7 administrateurs et 1 membre du conseil, dont un président avec une expérience enviable pour l'organisation d'événements d'envergures, puisqu'il était également président du comité du 125e de Val-Brillant. Président : George Sirois, Vice-Présidente : Judith Lebel, Secrétaire : Mélanie Blanchette, Trésorière : Chantal Paradis, Administrateurs : Michaël Vignola, Michaël Pigeon et Josée Michaud, membre représentant du conseil municipal, Maxime Tremblay.

Notre siège social est au 11 rue Saint-Pierre Ouest dans un local situé à l'étage du bureau municipal de Val-Brillant. L'adresse courriel pour nous rejoindre est comitefestifvb@outlook.com, vous pouvez également nous joindre par téléphone au 418-742-3212 poste 1632.

Rapport du président 2021 :

Le comité festif de Val-Brillant a réalisé plusieurs activités même avec une année où les restrictions sanitaires étaient encore présentes.

Le 10 juillet s'est tenue la soirée spectacle d'été de talents locaux. Ce fut une belle soirée divertissante.

Le 14 août, un pique-nique champêtre a été organisé à la Vallée de la Framboise et plus de 100 personnes ont participé. Ce fut une soirée très appréciée.

Le 4 septembre, on a fait découvrir l'agriculture à la population avec une journée champêtre à la Ferme Val-Brillant, propriété de Roger Beaulieu, France Perron, Henrick Beaulieu et Maxime Tremblay. Belle journée où plus de 500 personnes ont visité cette belle entreprise.

Les 25 et 26 septembre, la fête de la citrouille a connu un autre grand succès et plus de 700 personnes sont venues cueillir leur citrouille.

Le 2 octobre un souper d'automne en formule pour apporter a été organisé et encore une fois, plus de 100 personnes y ont participé.

Le 11 décembre avait lieu une soirée Squelette dans le placard à l'église de Val-Brillant. Ce fut très apprécié autant par les participants que par les spectateurs.

Un gros MERCI aux membres du comité Festif pour leur dynamisme et à tous les bénévoles, c'est grâce à vous si toutes ces activités furent un succès.

Georges Sirois, Président

Plusieurs activités sont à venir en 2022 par les différents comités composants le comité Festif dont le comité agricole qui travaille sur un projet pour faire découvrir l'agriculture val-brillante et le visage des entreprises agricoles. Le retour de la plupart des activités de 2021 est prévu dans la programmation d'automne et l'ajout d'un événement pour la fête de l'Halloween .

Les bénévoles du comité festif travaillent également à créer une ambiance des fêtes unique dans notre village.

Vous désirez vous impliquer? Peu importe vos disponibilités et vos aptitudes, nous saurons trouver la bonne place pour vous au sein de nos nombreux bénévoles déjà actifs. Nous avons besoin de plus de gens pour arriver aux résultats escomptés pour les décorations de Noël et aussi pour la fête de l'Halloween.

Pour de plus amples renseignements :

Michaël Vignola

Adjoint à la direction Municipalité de Val-Brillant et administrateur du CFVB

418-742-3212 poste 1632, m.vignola@mrcmatapedia.qc.ca



Bénévoles recherchés

Vous désirez vous impliquer dans votre municipalité ?

Voici quelques solutions :

- Donnez-nous votre nom afin de participer comme bénévole dans l'une des activités de l'année. Vous pouvez nous donner vos disponibilités en heures également, afin de trouver une implication qui vous convient parfaitement.
- Vous n'aimez pas le contact avec le public, mais vous aimeriez vous impliquer! Vous n'avez qu'à nous contacter! Nous avons plusieurs tâches qui peuvent être réalisées en préparation de certaines activités, qui peuvent même parfois être faites du confort de votre foyer.
- La Bibliothèque municipale est ouverte grâce à l'implication bénévole. Vous recevrez une formation pour utiliser les équipements à votre disposition et vous pourrez faire les heures par lesquelles vous êtes disponibles. Une heure par mois c'est suffisant pour apporter un répit aux personnes en place.

Marina Albert Lévesque

Marina Albert Lévesque

La Marina Albert Lévesque, propriété de la municipalité de Val-Brillant, donne accès au Lac Matapédia, à presque toutes les embarcations qui peuvent naviguer sur le plan d'eau. Le Lac Matapédia est un attrait important pour la MRC de la Matapédia et encore plus pour la municipalité de Val-Brillant. C'est pour cette raison, que nous avons mis en place des mesures de protection du plan d'eau. En 2022, l'ensemble des embarcations qui proviennent d'ailleurs, et qui accèderont au lac par la Marina Albert Lévesque, devront passer à la station de nettoyage des embarcations. Cette station de nettoyage est libre service et gratuite, le lavage se fait sur la bonne volonté des utilisateurs du lac afin d'en conserver sa qualité.

Le myriophylle à épis est une plante aquatique exotique envahissante vivace de la famille des Haloragaceae. Ses tiges sont enracinées dans le substrat (sédiments) et peuvent mesurer jusqu'à 6 mètres. Près de la surface de l'eau, elles se ramifient et peuvent poursuivre leur croissance horizontalement et produire des épis de fleurs émergents. Le myriophylle à épis forme alors une canopée dense à la surface de l'eau. Les rhizomes, les racines et les pousses basses de la plante peuvent persister tout l'hiver, ce qui lui permet d'amorcer sa croissance relativement tôt en saison. Ce caractère hâtif, combiné à une croissance rapide, confèrent au myriophylle à épis un avantage par rapport aux autres plantes aquatiques. Ses feuilles sont finement divisées comme une plume et disposées sur la tige en verticilles, normalement en groupes de quatre. Chaque feuille est composée de 12 à 24 paires de folioles (aussi appelées « segments »). La distance moyenne entre les verticilles est de plus de 1 centimètre. Cette plante n'est pas désirable sur un plan d'eau et se propage facilement par les embarcations d'un plan d'eau à l'autre. C'est pour cette raison que nous mettrons en place plusieurs moyens de prévention afin de limiter les risques d'introduction de cette plante dans notre lac.

Entre autres, l'accès au stationnement de la marina sera contrôlé et restreint. Plusieurs affiches de sensibilisation seront installées et des contrôles périodiques seront effectués sur les embarcations.

Merci de participer à cet élan de sensibilisation face à cette problématique.

Camping Bois et Berges

Camping Bois et Berges

Le Camping Bois et Berges, propriété de la municipalité de Val-Brillant, est situé en plein cœur de celle-ci et accueille chaque saison plusieurs centaines de touristes de partout à travers le Québec et même de l'Ontario, la France, les États-Unis et autres. Ces installations sont une fierté pour notre communauté et apportent beaucoup à nos commerçants locaux. C'est pour ces raisons, qu'avec les années, nous continuons à développer ces infrastructures et à ajouter des emplacements de camping. Nous avons réalisé un agrandissement de 13 terrains avec services supplémentaires en 2021. Les activités offertes au camping des Bois et Berges sont aussi offertes à l'ensemble de la population de Val-Brillant. Nous vous invitons à participer à ces activités qui sont la plupart du temps gratuites.

Plusieurs services sont offerts via le Camping des Bois et Berges. Par exemple :

- ◇ Le prêt d'équipement de Tennis, de baseball, de volley-ball et d'autres jeux, ballons et autres;
- ◇ Le prêt de jeux comme le « Washer », le fer et le Bal-O-Ball;
- ◇ La location d'embarcations (Kayaks, Planches à Pagaies et pédalo);
- ◇ Le prêt, pour enfants et la location, pour adultes de ceintures de sauvetage;
- ◇ La vente de produits de dépannage (brosse à dent, dentifrice, etc.);
- ◇ Laveuse et sècheuse disponible en tout temps;
- ◇ Téléphone public à l'extérieur.

N'hésitez pas à les utiliser, ces services sont offerts aux campeurs, utilisateurs de la marina et aussi aux citoyens et citoyennes de Val-Brillant.



BERCE SPHONDYLE

La Berce sphondyle (commune, *Heracleum sphondylium*) est une herbacée vivace commune sur le continent eurasiatique. Bien connue sur ce territoire où elle ne pose aucun problème répertorié d'envahissement, elle a été introduite au Québec et fut observée pour la première fois en 1958 dans la municipalité d'Amqui. La présence de la berce sphondyle, une plante exotique envahissante, a été confirmée en 2015 dans La Matapédia. Au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, la berce sphondyle envahit presque tous les types de milieux (forêts, rives, champs, pelouses, friches, urbains, parcs, etc.). Cette plante envahissante a des propriétés qui lui permettent de coloniser un grand territoire rapidement.

Très peu de recherches ont été menées sur la berce sphondyle. Les connaissances sont limitées et nous ne savons pas si les techniques développées pour la berce de Caucase seront efficaces sur la berce sphondyle.

Le contact avec la sève de la berce sphondyle, combiné à l'exposition à la lumière, peut causer des lésions semblables à des brûlures. L'inflammation peut durer de 3 à 5 jours et la cicatrice peut subsister 6 ans.

Protégez-vous lors d'interventions

Portez des bottes et couvrez toutes les parties de votre corps à l'aide d'habits imperméables (vêtements longs, gants en caoutchouc recouvrant le poignet et l'avant-bras). Protégez-vous les yeux et le visage à l'aide d'une visière.

Une fois le travail terminé, enlevez vos vêtements en les retournant à l'envers et en évitant de toucher aux parties ayant pu être en contact avec la sève. Lavez vos vêtements dans la laveuse.

Bien laver tous vos instruments de travail pour éviter la propagation.

En cas de contact avec la sève

Nettoyer la surface avec de l'eau et du savon. Protégez la zone affectée du soleil en portant des vêtements longs durant un minimum de 48 heures et contactez info santé.

Méthode de lutte

Il est important de passer à l'action avant la propagation des graines. En présence de quelques plants, favoriser l'extraction manuelle. Pour ce faire, retirez les racines ou coupez-les à 20cm sous le sol à l'aide d'une pelle. Si les plants ne sont pas en fleurs ou en graines, vous pouvez les laisser sécher à même le sol. Au besoin, coupez davantage les plants et les racines une fois la plante arrachée pour éviter les repousses.

En présence d'une grande quantité de plants, si vous tondez déjà votre terrain continuez à le faire régulièrement afin d'empêcher la formation d'une fleur.

Si les plantes sont en fleurs ou en graines, il faut couper l'ombelle (la partie fleurie ou en graines) et la déposer dans un sac de plastique noir et étanche. Après deux semaines de séchage au soleil, vous pouvez mettre le sac aux poubelles. Le reste du plant peut être arraché et laissé à sécher normalement.

Attention: La Berce est très tenace. Si une fleur est coupée, une autre sortira en une à deux semaines. Coupez alors que la plante est en graines ne fera pas d'autres fleurs.

Au lieu d'arracher, vous pouvez couper au ras du sol, puis poser **un plastique noir épais** sur toute la surface affectée. Cette méthode est relativement efficace, mais tue toute la végétation sans distinction. De plus, il est important de conserver le plastique plusieurs mois pour éviter que les racines ne puissent refaire d'autres plants.

Un **géotextile** peut également être posé au lieu du plastique noir épais. Il importe de mettre au moins un pied de terre saine (sans graines de Berce) par-dessus, et de semer des plantes indigènes à pousse rapide (le mélange B est efficace).

Le traitement par **glyphosate (Round-Up)** n'est pas efficace lorsque acheté à la quincaillerie. La Berce fanera, mais repoussera rapidement. Les traitements chimiques par des professionnels peut être efficace selon les méthodes d'application et la fréquence.

Brûler la Berce est fortement déconseillé. Outre le danger d'incendie important d'une telle manoeuvre, la sève toxique n'est pas détruite lors de son évaporation. La vapeur est donc aussi toxique, et peut attaquer les poumons lorsque libérée.

Bien que **le sel** fasse mourir les feuilles, la racine ne mourra pas et produira de nouveaux plants. De plus, le sel pollue rapidement les cours d'eau et la nappe phréatique. **Il est donc déconseillé d'utiliser du sel pour combattre la Berce.**

Passer la machinerie dans les endroits très denses en Berce n'éliminera pas nécessairement les racines du sol. De plus, les graines qui y sont vont être transportées par la machine jusqu'aux champs voisins, le long des chemins utilisés, etc. **Cette méthode aide la Berce à prendre de l'expansion sur le territoire et doit être évitée.** Pour la machinerie qui travaille dans des secteurs ayant de la Berce, il est important de la laver en profondeur sur les lieux du travail avant de quitter le terrain.

Toutes ces méthodes n'éliminent pas les graines présentes dans le sol. Il est donc très important de continuer les efforts durant quelques années, le temps que la banque de graines soit épuisée.

Les efforts pour lutter contre la berce spondyle va se poursuivre. Cette année, un comité de gestion sera créé au niveau de la MRC de la Matapédia et des sommes importantes seront injectées dans la gestion de cette lutte. L'effet de groupe et les interventions bien coordonnées auront un impact plus important sur la gestion de cette plante qui envahie nos parcs, nos espaces verts et les abords de nos routes. À la municipalité de Val-Brillant, des actions pour lutter contre celle-ci sont réalisées chaque année depuis 3 ans, surtout dans nos parcs et au niveau du camping. Nous sommes confiants que les actions posées dans les prochaines années seront très bénéfiques.

Nous invitons nos citoyens et citoyennes à nous aviser si des plants de berce se trouvent sur leur propriété et ainsi que les actions qu'ils poseront pour les éradiquer.

Envoyez nous un courriel au m.vignola@mrcmatapedia.quebec avec toutes les informations et un numéro pour vous rejoindre. Si vous avez besoin d'information ou d'assistance dans la gestion de ces plantes sur votre propriété, n'hésitez pas à nous contacter par courriel ou par téléphone au numéro 418-742-3212 poste 1632.

Nous avons besoin de vous pour nous aider à rendre nos parcs plus sécuritaires et nous aider dans cette lutte qui est si importante pour l'avenir de nos parcs et la sécurité des jeunes. Nous invitons ceux et celles qui ont un peu de temps pour mettre la main à la pâte de nous donner vos disponibilités dès le printemps. Le début de la lutte sera marqué par l'activité de corvée de nettoyage prévue le samedi 4 juin 2022 dans le parc familial Alfred Lavoie et dans le parc des bois et berges. Nous vous invitons en grand nombre à y participer afin de passer une belle journée en plein air tout en participant à rendre notre parc propre et exempt de danger comme cette plante indésirable.

Cette lutte, c'est collectivement que nous devons la mener, ensemble nous réussirons à détruire cette plante et limiter sa propagation.

Merci de prévoir du temps à votre horaire, nous rendrons cette journée amusante!



LOI FAVORISANT LA PROTECTION DE PERSONNE PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

Une femme de la région de Montréal, tuée par le pitbull de son voisin en 2016, a été l'élément déclencheur à la révision d'une très vieille loi provinciale traitant des chiens sur le territoire québécois, c'est-à-dire la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture.

La nouvelle loi ainsi que son règlement d'application sont entrés en vigueur le 3 mars 2020 et son application est de la responsabilité des municipalités locales.

Les agents de la paix ont le pouvoir d'agir pour l'application dudit règlement et la municipalité peut nommer un inspecteur pour l'application de ladite loi.

La loi n'en est pas une concernant les nuisances, donc les règlements municipaux en ce sens continuent de s'appliquer concernant les aboiements par exemple.

Cette loi s'applique à tous les chiens (sauf quelques rares exceptions) et prévoit l'enregistrement obligatoire de tous les chiens dont le propriétaire ou gardien à sa résidence principale sur le territoire de la municipalité de Val-Brillant. Le propriétaire doit fournir, lors de l'enregistrement de son chien, les informations suivantes :

- Son nom et ses coordonnées (du propriétaire);
- La race, la couleur, le sexe, l'année de naissance, le nom du chien, ses signes distinctifs, sa provenance, le poids du chien (les normes varient si le chien pèse plus de 20 kg);
- Le statut de vaccination contre la rage, de micropuçage, de stérilisation;
- Le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré et toutes décisions prises à son égard.



Dans tous les endroits publics (sauf les parcs à chiens) les chiens doivent obligatoirement être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser et être tenus en laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètres. Lorsque le chien pèse 20 kilogrammes ou plus, à cela s'ajoute l'obligation de porter un licou ou un harnais en tout temps.

La loi prévoit aussi une obligation de signalement par un médecin vétérinaire ou un médecin à la municipalité locale lorsque le chien a infligé une blessure par morsure à une personne ou a un autre animal domestique. Dans un tel cas, la municipalité pourra déclarer le chien potentiellement dangereux. Ce pouvoir de la municipalité est discrétionnaire dans certains cas mais obligatoire lorsque le chien cause la mort ou des blessures très graves. Dans ce dernier cas, la municipalité n'aura d'autre choix que d'ordonner l'euthanasie de l'animal en question. Dans les cas moins graves, la municipalité se servira de son pouvoir discrétionnaire et, après enquête, pourra demander au propriétaire ou au gardien du chien de procéder à une des trois options suivantes :

- de le faire euthanasier tout de même;
- de s'en départir et pourra interdire à ce dernier de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien;
- de le garder mais sous certaines conditions très strictes édictées par la loi.

Nous vous rappelons que cette nouvelle loi est provinciale et d'application obligatoire pour les municipalités.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Depuis quelques années maintenant, la loi sur les élections municipales prévoit que tous les membres des conseils municipaux soient en élection à tous les 4 ans, à la même date, pour toutes les villes et municipalités du Québec.

L'année 2021 était année d'élections municipales au Québec. Pour notre municipalité, 3 postes de conseillers se sont retrouvés en élection, soit les sièges 4, 5 et 6. Les candidats aux sièges 1, 2 et 3 ont, quant à eux, été élus sans opposition étant seuls à avoir posé leur candidature auxdits postes. Le candidat au poste de maire a aussi été comblé sans opposition n'ayant reçu qu'une seule candidature.

Voici donc votre conseil municipal pour les 4 prochaines années : Monsieur Jacques Pelletier, maire, Monsieur Stevens Pelletier, conseiller au siège numéro 1, Monsieur Maxime Tremblay, conseiller au siège numéro 2, Madame Geneviève Leblanc, conseillère au siège numéro 3, Madame Johanne D'Amours, conseillère au siège numéro 4, Monsieur Donald Courcy, conseiller au siège numéro 5 et finalement, Monsieur Denis Couture, conseiller au siège numéro 6. Bienvenue aux quatre nouvelles personnes siégeant maintenant sur le conseil municipal de Val-Brillant!

Le taux de participation citoyenne lors de ces élections n'était pas très élevé, soit un maigre 39,69%, ce qui place Val-Brillant dans la moyenne provinciale. Le directeur général des élections avait fait du nouveau pour l'élection du 7 novembre 2021, il n'y avait pas 2 mais bien 3 jours de vote possibles pour les citoyens désirant exercer leur devoir. En plus du vote par anticipation, du jour le jour du scrutin, le directeur général des élections avait ajouté la journée de vote au bureau du président des élections. Les municipalités qui le désiraient pouvaient aussi se prévaloir du vote par correspondances pour leurs résidents âgés 79 ans et plus.

Voici quelques statistiques provinciales concernant les élections du 7 novembre 2021.

Sur les 8 044 postes ouverts (conseillers et maires confondus), 4 970 personnes ont été élues sans opposition tandis que 120 postes sont demeurés vacants. Pour notre région administrative, soit le Bas-St-Laurent, 801 postes étaient ouverts. Sur ces postes, 566 personnes ont été élues sans opposition et 36 postes sont demeurés vacants.

Quant est-il du sexe des personnes élues et formant les différents conseils municipaux au Québec? Seulement 37,4% des membres du conseil en place sont des femmes. Ce chiffre baisse à 24,4% lorsque nous regardons le nombre de femme occupant un poste à la mairie. C'est dans la tranche d'âge entre 55 et 64 ans que nous retrouvons le plus grand nombre de femmes en poste sur un conseil municipal. Par contre le pourcentage de femmes en politique municipale est en croissance constante. En effet, aux élections de 2005, ce nombre était de 24,7% et en 2021 il est maintenant de 35,5%.



L'âge médian des conseillers au Québec se situe à 54 ans et celui des maires à 61 ans. Au Bas-St-Laurent l'âge médian des conseillers passe à 53 ans et des maires à 58,8 ans, donc près de la moyenne provinciale. Par contre, ce sont les municipalités de moins de 1000 habitants qui attirent davantage les jeunes candidats.

Nous nous reverrons aux urnes à l'automne 2025. Espérons qu'à ce moment la participation citoyenne fera un bon pour franchir le cap des 50%.

PROGRAMME DE COUCHES LAVABLES

La municipalité de Val-Brillant met à la disposition des parents de Val-Brillant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.

Le montant de la subvention consentie dans le cadre du présent programme est de 50% du coût d'achat des couches lavables jusqu'à concurrence d'un maximum de 100\$ par enfant, suite à l'achat d'un minimum de 12 couches lavables. Seulement deux aides financières d'un maximum de 100\$ par aide financière seront attribuées par famille pour un total maximal de 200\$ par année.

Admissibilité

Pour être admissible, vous devez :

- Résider dans la municipalité de Val-Brillant;
- Avoir un enfant de 6 mois ou moins;
- Vous engager à utiliser les couches lavables pendant la période complète durant laquelle votre enfant sera aux couches;
- Acheter un minimum de 12 couches lavables, qu'elles soient neuves et/ou réutilisées



Pour faire la demande

- Remplir le formulaire de demande et signer le contrat d'engagement d'utilisation de couches lavables (joint au formulaire disponible à la municipalité)
- Fournir les pièces justificatives avec le formulaire d'inscription, soit :
 - Une copie originale du reçu d'achat sur lequel le nombre de couches achetées (minimum 12) et la preuve de paiement devront être inscrits;
 - Une preuve de la naissance ou de l'adoption de l'enfant bénéficiaire des couches.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Produits électroniques: Quoi recycler?

Dispositifs d'affichage

Téléviseurs; moniteurs d'ordinateurs; dispositifs d'affichage professionnel; écrans de télévision en circuit fermé; ordinateurs tout-en-un : un dispositif d'affichage avec ordinateur intégré; tablettes graphiques avec écran > 10 po; dispositifs d'affichage portables > 10 po.

Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques

Téléphones conventionnels avec ou sans fil employant la téléphonie à voix sur IP et les téléphones satellitaires; téléphones à hauts parleurs ou de conférence; répondeurs téléphoniques (à cassette ou numériques).

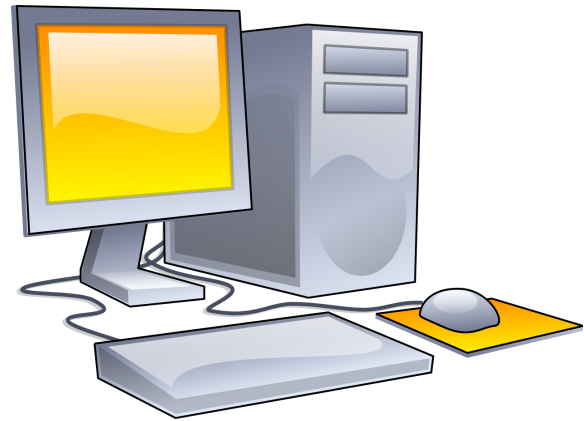
Ordinateurs portables

Ordinateurs de bureau (y compris ceux faisant office de serveurs); terminaux d'ordinateur; clients-serveurs légers ou mini-ordinateurs de bureau; serveurs de bureau/en tour.

Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo

Souris; souris de type boules de commande; claviers; pavés; pavés tactiles; lecteurs multimédias; routeurs/modems; disques durs externes; lecteurs de disquettes externes; lecteurs de disques optiques externes, pavés numériques, tablettes graphiques sans affichage, commutateurs HDMI; manettes de jeu (joystick); contrôleurs de console de jeux vidéo, "balance boards", senseurs et autres dispositifs d'entrée; duplicateurs de disques durs; dispositifs de stockage en réseau (NAS); adaptateurs de terminal média intégrés (EMTA); passerelles, points d'accès sans fil, commutateurs, prolongateurs de portée; câbles*; connecteurs*; chargeurs*; télécommandes*; cartes mémoires*; clés USB*; cartouches d'encre*.

*Ces produits sont acceptés dans les points de dépôt officiels de l'ARPE-Québec mais ils ne sont pas assujettis d'écofrais.



Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau

Imprimantes de bureau; imprimantes avec station d'accueil pour appareils photo; imprimantes d'étiquettes, de code-barres et de cartes; imprimantes thermiques; numériseurs de bureau (y compris pour les cartes professionnelles, les chèques et les diapositives); télécopieurs de bureau; appareils multifonctions de bureau.*

*Les appareils posés au sol ne sont pas acceptés par le programme. Veuillez communiquer avec le fabricant.

Systèmes audio/vidéo portables/personnels

Radios AM/FM et satellitaires portables; radios-réveils; chaînes stéréo portatives incluant celles pouvant se connecter à un Internet sans fil; magnétophones et enregistreurs portables; lecteurs/enregistreurs de disques (CD, DVD, VHS, Blu-ray, etc.) portables; lecteurs MP3; lecteurs numériques portables; stations d'accueil pour les baladeurs, téléphones intelligents et autres appareils portables; haut-parleurs portables/compacts/pour socles d'accueil/pliants (avec ou sans fil, y compris les haut-parleurs " Wi-Fi " et " Bluetooth "); magnétophones à cassettes ou enregistreurs audio/vocaux numériques; casques d'écoute, écouteurs et microphones; casques téléphoniques (avec ou sans fil, y compris les "Bluetooth"); appareils photo numériques; porte-clés

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Produits électroniques: Quoi recycler?

À photos numériques; caméras vidéo/caméscopes; assistants numériques personnels (PDA); radios multifonctions satellitaires, y compris CD, MP3, radio FM ou autres fonctions audio; numériseurs de cartes professionnelles/négatifs photographiques portables; imprimantes portables (ex. : imprimantes de photos portables); caméras web; cadres numériques; écrans portables - taille d'écran < 10"; emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes; lecteurs de code-barres portables; émetteurs-récepteurs portables du service de radiocommuni-



cation familial (FRS)/services radio-mobile général (SRMG)/émetteurs-récepteurs portables/radio portable de bande publique (CB); systèmes de jeux vidéo portables; lecteurs de livres électroniques; récepteurs numériques (radio) satellitaires portables; projecteurs multimédias portables; systèmes de localisation (GPS) portables conçus pour des activités de loisirs et de sports (p. ex. un GPS de randonnée); antennes HD; systèmes de surveillance vidéo/caméra pour bébé; interphones de surveillance pour bébé; odomètres.

Systèmes audio/vidéo non portables

Magnétoscopes (VCR)/projecteurs vidéo; projecteurs numériques; enregistreurs vidéo numériques (DVR); enregistreurs vidéo personnels (PVR); lecteurs/enregistreurs de disques non portables (DVD, Blu-ray, etc.); lecteurs/graveurs de disques laser; câbles et récepteurs satellites/décodeurs; convertisseurs; radios AM/FM et satellitaires non portables;

lecteurs multimédias multifonctions non portables; caméras de sécurité analogiques et numériques pour la sécurité résidentielle ou en circuit fermé pour tout autre usage résidentiel; amplificateurs; égaliseurs de fréquence; tables tournantes/tourne-disques; systèmes de haut-parleurs audio; autres lecteurs/enregistreurs de musique audionumérique; combinés de chaînes d'audiocassette non portables; systèmes de karaoké; projecteurs multimédias non portables; lecteurs/enregistreurs multimédias; ensembles de systèmes de haut-parleurs; consoles de jeux vidéo non portables (raccordées à une télévision ou à un écran) et non destinées à un usage commercial.

Systèmes audio/vidéo non portables

Composants audio et/ou vidéo et de localisation du marché secondaire pour véhicules, y compris : radios, lecteurs de DVD, CD et/ou cassettes conçus pour être enchâssés (y compris ceux avec des fonctions intégrées de radio satellitaire et/ou de GPS); amplificateurs; égaliseurs de fréquence; haut-parleurs; systèmes de lecteurs vidéo; dispositifs d'affichage vidéo (y compris ceux avec des syntoniseurs intégrés); caméras de vision arrière; systèmes de localisation conçus pour être utilisés dans un véhicule, qu'ils soient enchâssés ou non (autonomes) (p. ex. récepteurs et composants de GPS automobiles ou marins); haut-parleurs de plafond; haut-parleurs encastrés au mur.



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Produits électroniques: Quoi recycler?



Appareils cellulaires et téléavertisseurs

Téléphones cellulaires, y compris ceux munis d'un appareil-photo ainsi que de fonction d'enregistrement vidéo et/ou audio; téléphones intelligents (réseau cellulaire); assistants numériques personnels munis d'un écran tactile (réseau cellulaire); terminaux mobiles (réseau cellulaire); téléavertisseurs.

Piles et batteries : Quoi recycler?

Piles et batteries rechargeables

Piles et batteries rechargeables dans les outils électriques sans fil, les téléphones sans fil, les ordinateurs portables, les téléphones cellulaires, les appareils photo, les radios bidirectionnelles, l'équipement biomédical, etc.

Piles et batteries à usage unique

Piles et batteries rechargeables dans les télécommandes, les systèmes de déverrouillage à distance des voitures, les montres, les stimulateurs cardiaques, les prothèses auditives, les dispositifs d'alerte incendie de secours à mémoire, les appareils électroniques militaires, les jouets, etc.

Téléphones cellulaires

Les téléphones cellulaires et leurs piles sont parmi les appareils électroniques les plus faciles à recycler. On peut remettre à neuf pour les revendre ou les recycler et utiliser les matières ainsi récupérées pour fabriquer de nouveaux produits.

appel à recycler^{MD}
Sonne la charge pour le recyclage.^{MC}

Le recyclage des piles, une habitude à adopter!



Vous pouvez disposer de vos produits électroniques, piles et batteries directement au bureau municipal en tout temps durant les heures d'ouverture.